



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, le 04 avril 2023

### **ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTÉGRALE SUR LA COMMUNE DE BONNÉTABLE SCRUTIN DU 14 MAI ET 21 MAI 2023 EN CAS DE SECOND TOUR CONVOCATION DES ÉLECTEURS – DÉPÔT DES CANDIDATURES**

En raison des récentes démissions au sein du conseil municipal une élection municipale partielle intégrale aura lieu les **dimanches 14 mai et 21 mai 2023 (en cas de second tour)**, afin de renouveler en totalité le conseil municipal de la commune de Bonnétable.

Les candidatures seront recevables à la Préfecture de la Sarthe (bureau des élections – porte 9 – rez-de-chaussée) et à la Sous-préfecture de Mamers aux dates et heures suivantes :

#### Pour le premier tour de scrutin :

- Le mardi 25 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- le mercredi 26 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Le jeudi 27 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 précises.

#### Pour le second tour de scrutin (si nécessaire) :

Le lundi 15 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00  
Le mardi 16 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 précises.

La prise de rendez-vous pour le dépôt des candidatures est conseillée, aux numéros de téléphone suivants :

Préfecture de la Sarthe 02.43.39.71.20/02.43.39.71.02

Sous-préfecture de Mamers : 02.43.39.61.11

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus aux mêmes numéros.

Les documents nécessaires à l'établissement de la candidature d'une liste sont en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.sarthe.gouv.fr/Accueil/Politiques\\_publicques/Elections\\_et\\_Citoyenneté/Elections\\_politiques/](http://www.sarthe.gouv.fr/Accueil/Politiques_publicques/Elections_et_Citoyenneté/Elections_politiques/) Élections municipales partielles 2020-2026/Déclaration de candidature/Communes de 1000 habitants et plus.